

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le premier février, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2022

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, M CAUDARD Guénaël, Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme GLACET Brigitte, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donné procuration : Mme AGAT Cécilia, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme GANTEILLE Sabine,

ABSENTS excusés : Mme PELLIER Loétitia,

M Jean Jacques MENAGER a été élu secrétaire de séance

### 1°/ Vote à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil.

### 2°/ Plan de financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et demandes de subventions DETR, Département, Région

M le Maire rappelle le dossier : budget de 732 000 € HT + architecte+ assurance +VRD et souhaite solliciter des subventions DETR 50%, Conseil Départemental : 75 000 € soit environ 10 % et la Région/ARS : 20 %. Ce qui représenterait presque 80 % de subvention sur la partie subventionnable.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

### 3°/ Détermination des futurs loyers de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Borderies

M le Maire reprend le coût de la construction, diminué des subventions de 587 400 € il y a un reste à charge estimé de 247000 € couvert par un emprunt, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un loyer mensuel de 250 € HT par local.

### 4°/ Présentation du dossier SEMDAS pour l'ancienne cantine / Immeuble GUYOT

M le Maire présente les 4 scénarii. Le scénario n°3 retient l'intérêt du Conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge M le Maire de continuer les études avec la SEMDAS de projet dans ce sens avec la nécessité de création d'une nouvelle classe.

### 5°/Décision de subvention

Nous sommes encore en attente de devis pour certains projets de travaux.

Pour le dossier Préau + salle à isoler, le montant des travaux envisagés sont de 15 501,75 € HT soit 18 602,10 € TTC €. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à faire les travaux d'isolation et de construction d'un préau pour l'école et à solliciter les subventions.

Voirie 2021 : demande de subvention amende de police et travaux de sécurité chez Nadaud, Chez Braud , Maison Neuve et rue des Jonchères. Délégation donnée à M le Maire.

Les autres travaux seront représentés ultérieurement.

### 6°/Prolongation de l'éclairage public avenue de Cognac pour relier l'Espace Commercial au bourg.

Coût global : 11 306,46 €, Prise en charge de 50 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette proposition avec le paiement sur 3 ans.

### 7°/ Changement des horloges éclairage public afin de pouvoir gérer plus facilement.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 24 horloges pour un montant global de 7202,47 € avec une prise en charge de 3601,23 € par Le SDEER. Le règlement se fera sur 3 ans. Cela permettra d'ajuster en fonction des besoins locaux voir individuels.

Le Conseil Municipal charge le maire de signer les documents et devis.

#### 8°/Fixation de la journée de solidarité

Le Conseil Municipal retient le principe de 1,83 min de travail par jour pour la journée de solidarité pour un temps plein, au prorata temporis pour les autres durées et charge M le Maire de la saisine du Comité Technique.

Le conseil Municipal entérinera la décision ultérieurement

#### 9°/Convention SPA

Chaque année nous signons la convention SPA avec déplacement à 0,50 € / habitants soit 474 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention et autorise M le Maire à signer tout document et au paiement.

#### 10°/ L'abeille « cause nationale 2022 »

M le maire présente les 3 facteurs réduisant les abeilles : le varroa, les pesticides et le frelon asiatique. La commune pourrait agir sur ce dernier ennemi et M le Maire propose l'achat de pièces pour fabriquer les pièges. Le coût d'un piège est de 1 €. Il serait possible de fournir deux pièges par foyer.

Le Conseil Municipal décide d'allouer 500 € à ce projet.

#### 11°/ Délégation donnée au Maire pour engager

Toute action utile : médiation, ester en justice toutes juridictions et toutes instances. M le Maire a pris attache avec un avocat afin d'obtenir des Conseils sur l'affaire.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à charger le cabinet d'avocat de saisir le médiateur afin d'arriver à un accord de relogement.

#### **Questions Diverses :**

- Débat sur la protection complémentaire des agents. Echange par rapport à la participation de la Commune à la protection déjà en place en fonction du temps de travail.  
Orientation : peut être envisager une augmentation, peut-être envisager une uniformisation par rapport au temps de travail.
- Travaux DECI
- Notamment chez Fort : la RESE a prévu de refaire la conduite cependant le débit ne permettra probablement l'implantation d'un Point Incendie au lieu d'une bâche, c'est en négociation.
- La Verdrie : surcoût important pour la citerne enterrée cependant on a un terrain dans un rayon de 400 m des habitations ce qui aurait un coût 4 fois moindre.
- Pancartes publicitaires le long de la départementale, le Préfet envoie des recommandés aux différentes personnes.
- Les conseillers numériques : recrutés par la CDC. La commune s'est portée volontaire pour les recevoir.
- Changement d'affectation des locaux pour les associations : les aînés ruraux déménageront rue du puits Chevalier et les gamins d'abord ainsi que le Tennis à l'ancienne poste.
- 29 juillet vendredi, fête à Brizambourg soir groupe de jazz + les Crogz
- Ecole difficultés gérées
- Barnums réservés à la CDC pour le cirque du mois de mai et juillet

Fin 23h15